

LETTRE DATEE DU 31 OCTOBRE 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE HONGROISE, TRANSMETTANT LE TEXTE DU COMMUNIQUE PUBLIE A L'ISSUE DE LA REUNION DU COMITE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS SIGNATAIRES DU TRAITE DE VARSOVIE, QUI S'EST TENUE A BUDAPEST LES 28 ET 29 OCTOBRE 1988, ET DE LA DECLARATION SUR LES MESURES PROPRES A RENFORCER LA CONFIANCE ET LA SECURITE ET SUR LE DESARMEMENT EN EUROPE, ADOPTEE A LADITE REUNION

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte du Communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Budapest les 28 et 29 octobre 1988, et de la Déclaration sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe, adoptée à ladite réunion.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte du Communiqué et de la Déclaration soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent

(Signé) István VARGA

COMMUNIQUE

Publié à l'issue de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie

Le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats signataires du Traité de Varsovie sur l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle a tenu sa réunion ordinaire à Budapest, les 28 et 29 octobre 1988.

Ont participé à la réunion, en leur qualité de ministres des affaires étrangères, Petar Mladenov (République populaire de Bulgarie), Peter Varkonyi (République populaire hongroise), Tadeusz Olechowski (République populaire de Pologne), Oskar Fischer (République démocratique allemande), Ioan Totu (République socialiste de Roumanie), Jaromir Johanes (République socialiste tchécoslovaque) et Edouard Chevardnadze (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Les ministres ont passé en revue l'évolution actuelle de la situation en Europe et sur la scène internationale. Ils ont déclaré que l'évaluation de la situation internationale et de ses perspectives faite par le Comité politique consultatif lors de la réunion qu'il a tenue cette année à Varsovie était toujours valable. Les Etats parties au Traité de Varsovie n'épargneront aucun effort pour qu'un changement réel s'opère dans la politique mondiale en faveur d'un renforcement de la paix, du désarmement - notamment nucléaire - et d'une étroite coopération mutuellement avantageuse, sur la base du respect de l'égalité en droit, de l'indépendance et de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de tous autres principes et normes généralement reconnus du droit international.

Pour atteindre cet objectif, ils se sont déclarés prêts à poursuivre le dialogue avec tous les Etats et avec toutes les forces politiques et sociales.

Partant du principe de l'inviolabilité des frontières et des réalités territoriales et politiques actuelles, les participants à la réunion se sont particulièrement attachés aux questions concernant le renforcement de la paix et de la coopération en Europe. Ils ont souligné à nouveau que leurs pays respectifs mettaient tout en oeuvre pour que la réunion de Vienne sur le suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe aboutisse sans tarder à des résultats substantiels. Cela permettrait de créer les conditions nécessaires pour entamer dès 1988 des négociations sur la réduction des forces armées et des armements classiques et sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe, et de stimuler le renforcement de la coopération dans les secteurs économique, commercial, scientifique et technique ainsi que dans les domaines de la sécurité écologique et des questions humanitaires, de même que le respect des droits de l'homme.

Une déclaration sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe a été adoptée à la réunion.

Les ministres ont noté que les progrès sur la voie d'un règlement des conflits régionaux avaient une influence favorable sur la situation internationale.

Les participants à la réunion ont exprimé leur ferme intention de faire en sorte que la coopération entre les pays socialistes alliés se développe et s'approfondisse en ce qui concerne les questions internationales.

La réunion du Comité des ministres des affaires étrangères s'est déroulée dans un climat d'amitié et de coopération fraternelle.

La prochaine réunion se tiendra à Berlin.

DECLARATION

sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité
et sur le désarmement en Europe

Les Etats signataires du Traité de Varsovie estiment que les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité peuvent jouer un rôle important et stimulant dans la réduction de la menace militaire et la réalisation d'un désarmement véritable, de même que dans le renforcement de la paix et de la stabilité dans les relations entre les Etats.

A mesure que les accords adoptés en septembre 1986 à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe sont mis en oeuvre, leur contribution à l'amélioration du climat politique apparaît clairement. Le Document de Stockholm prouve que des questions importantes relatives à la sécurité peuvent être résolues grâce à la volonté politique et aux efforts mutuels déployés par tous les Etats intéressés conformément à la nouvelle mentalité. La reprise des travaux de la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe et l'application suivie des dispositions du Document de Stockholm élargissent les perspectives de négociation concernant des mesures de confiance et de sécurité plus significatives et la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe.

Le renforcement des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité sur le continent européen est d'autant plus important aujourd'hui que 23 Etats - les signataires du Traité de Varsovie et les membres de l'OTAN - se préparent à ouvrir des négociations d'une portée sans précédent sur les forces armées et les armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural. Pour les pays socialistes alliés, les mesures à caractère militaire propres à accroître la confiance et la sécurité ainsi que les efforts destinés à réduire les forces armées et les armements classiques sont interdépendants. En effet, le développement desdites mesures facilite les progrès sur la voie d'une réduction des forces armées et des armements classiques en Europe ainsi que la solution d'autres problèmes relatifs au désarmement, ce qui devrait créer des conditions favorables à une confiance accrue.

Les ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie estiment que les négociations sur des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe devraient se poursuivre dès 1988. Afin d'atténuer l'affrontement militaire et les risques de déclenchement d'un conflit armé en Europe, de diminuer et de prévenir les risques d'une attaque par surprise et de renforcer la sécurité mutuelle, de conférer aux activités militaires un caractère strictement défensif et d'en accroître la transparence et la prévisibilité, ainsi que de promouvoir la mise en oeuvre de mesures de désarmement, il faudrait veiller à ce que les mesures élaborées dans le cadre de ces négociations portent en définitive sur les activités de tous les éléments des forces armées (terrestres, aériennes et navales) des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A cette fin, il serait également utile d'établir, sur une base d'égalité, des mécanismes et des procédures facilitant les contacts et les consultations.

Les mesures de confiance et de sécurité devront s'appliquer à toutes les activités militaires menées par les Etats participants qui ont une incidence sur la sécurité en Europe ou qui s'inscrivent dans une action militaire se déroulant à l'intérieur des frontières européennes. Ces mesures devront être substantielles, militairement efficaces et politiquement contraignantes.

Les mesures militaires propres à renforcer la confiance et la sécurité devraient être élaborées et appliquées progressivement, compte tenu des réalités géographiques et militaires de l'Europe, ainsi que du niveau de compréhension mutuelle entre les Etats.

Les négociations, qui constituent un élément important du processus paneuropéen, devraient être conduites sur la base du mandat de Madrid - notamment en ce qui concerne les objectifs, les principes, les questions à négocier, la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité et les règles de procédure - et se situer dans l'optique du document de clôture adopté à la Réunion de suivi de Vienne.

Il serait indiqué de poursuivre, lors des négociations envisagées, les efforts visant à développer et à étendre les mesures existantes dans le domaine considéré, et d'élaborer un ensemble de mesures nouvelles sur la base des propositions émanant des Etats participants.

Les accords qui interviendraient au cours des négociations menées respectivement par les 23 Etats du Traité de Varsovie et de l'OTAN et par les 35 Etats participant à la CSCE devraient s'harmoniser, se compléter et se renforcer.

Les Etats parties au Traité de Varsovie estiment possible d'élaborer une nouvelle génération de mesures de confiance et de sécurité dans les grands domaines suivants :

1. Mesures à caractère restrictif

Ces mesures détermineraient l'importance et le nombre des manoeuvres militaires effectuées simultanément ainsi que la durée et la fréquence des exercices militaires, elles interdiraient les manoeuvres de grande envergure et elles limiteraient le redéploiement des troupes et du matériel technique. De plus, elles prévoiraient la limitation du nombre des exercices militaires de préparation au combat (état d'alerte) et les effectifs participant à ces exercices; elles concerneraient les manoeuvres militaires à grande échelle effectuées en séries et conçues dans un même but, et restreindraient également les activités militaires à proximité des frontières des Etats participants.

2. Nouvelles mesures de confiance et de sécurité

Seraient notamment prévues la notification préalable des activités militaires indépendantes des forces aériennes et navales, l'invitation d'observateurs dans des conditions appropriées, l'inspection de telles activités et l'adoption de mesures restrictives, ainsi que des modalités d'échange des calendriers annuels de ces activités; l'extension des mesures de confiance et de sécurité au territoire de tous les pays participant au processus de la CSCE; la création de zones de confiance et de sécurité

en Europe et dans les mers et océans voisins, ainsi que la possibilité d'élaborer des mesures de confiance et de sécurité prévoyant des régimes plus stricts en fonction de la proximité de la ligne de contact entre les alliances militaires et politiques ou d'autres Etats. Il s'agirait également de s'entendre sur des mesures visant à éviter que se produisent des incidents sur les mers et les océans voisins de l'Europe ainsi que dans l'espace aérien concerné.

Au cours des négociations ou dans leur cadre, les Etats pourraient examiner et comparer les différents aspects de leurs doctrines militaires. Ils pourraient également envisager de geler et de réduire les budgets militaires.

Les Etats parties au Traité de Varsovie estiment que la création d'un centre européen pour la réduction de la menace militaire et la prévention des attaques par surprise aurait pour effet de renforcer la confiance mutuelle sur un plan qualitativement nouveau. Le centre serait chargé de procéder à un échange d'informations, d'établir des contacts et d'engager des consultations avant tout dans le but d'élucider rapidement des situations qui donnent lieu à des inquiétudes ou à des soupçons.

3. Mesures visant à accroître la transparence et la prévisibilité des activités militaires : inspections, échanges d'informations et consultations

Seraient notamment prévus un échange régulier de données sur les forces armées et leurs activités, y compris les forces déployées dans des bases militaires autour de l'Europe; l'échange d'informations sur la structure et le contenu des budgets militaires; la renonciation à l'établissement de nouvelles bases militaires sur le territoire d'Etats étrangers; l'installation de postes d'observation en des endroits (points) convenus à l'intérieur de la zone d'application des mesures de confiance et de sécurité; l'établissement de lignes de communication directes spéciales reliant les pays intéressés; l'amélioration des conditions dans lesquelles se font les inspections et l'élargissement du champ d'activité des observateurs; le recours aux moyens techniques les plus modernes; le développement des contacts entre représentants politiques et militaires des Etats participants et un plus vaste échange de représentations diplomatiques à caractère militaire et de visites officielles de délégations militaires.

D'autres mesures encore pourraient être adoptées afin d'améliorer la compréhension mutuelle et de renforcer la confiance et la sécurité.

* * *

Les idées et propositions relatives aux mesures de confiance et de sécurité formulées par les Etats signataires du Traité de Varsovie sont fondées sur le caractère défensif de leur doctrine militaire. Leur application vise à conférer un caractère strictement défensif au potentiel militaire des Etats participant aux négociations.

Dans ce contexte, les Etats représentés à la réunion se prononcent pour l'élimination des bases militaires implantées sur les territoires étrangers et réaffirment leur position concernant la dissolution simultanée des alliances militaires et politiques.

Selon les Etats signataires du Traité de Varsovie, la convocation d'un sommet paneuropéen, auquel participeraient les Etats-Unis et le Canada, en vue d'examiner les questions relatives à la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe, contribuerait aussi à l'élaboration et à l'application de nouvelles mesures propres à accroître la confiance et la sécurité.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie sont prêts à étudier d'autres propositions qui auraient pour objet de renforcer la confiance et la sécurité mutuelles et d'accélérer le processus de désarmement en Europe.